

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 14 avril 2015 complétant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

NOR : AFSZ1530292A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence de santé de Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, en qualité de membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie, au titre du 2° (b) de l'article D. 1442-12 :

M. Patrick CLAIRE, titulaire, M. Jean-Pierre BARBOTTEAU, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 14 avril 2015.

MARISOL TOURAINE